



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/562  
30 août 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session  
Point 75 de l'ordre du jour provisoire\*

COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

Application des recommandations de la deuxième Conférence des  
Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 3	2
II. GROUPE DE TRAVAIL PLEINIER CHARGE D'EVALUER L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE	4 - 5	2
III. COOPERATION INTERINSTITUTIONS .....	6 - 9	2
IV. ETUDES .....	10	3
V. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES APPLICATIONS DES TECHNIQUES SPATIALES .....	11 - 16	3
VI. SERVICES TECHNIQUES CONSULTATIFS .....	17	5
VII. SERVICE INTERNATIONAL D'INFORMATION SPATIALE .....	18	6
VIII. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES .....	19	6
IX. MECANISMES REGIONAUX DE COOPERATION .....	20	6

\* A/43/50.

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 42/68 du 2 décembre 1987, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport, lors de sa quarante-troisième session, sur l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique 1/.
2. Comme suite à cette demande, le présent rapport fournit des informations sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations de la Conférence.
3. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, son Sous-Comité scientifique et technique et le Groupe de travail plénier chargé d'évaluer l'application des recommandations de la Conférence ayant examiné l'application des recommandations de celle-ci au cours de leurs sessions de 1988, le présent rapport reflète essentiellement les conclusions du Comité, dont le rapport est par ailleurs présenté à l'Assemblée générale 2/.

## II. GROUPE DE TRAVAIL PLENIER CHARGE D'EVALUER L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

4. Le Groupe de travail plénier a été reconstitué, en application de la résolution 42/68 de l'Assemblée générale, par le Sous-Comité scientifique et technique à sa session de 1988, dans le but d'améliorer l'exécution des activités relatives à la coopération internationale, notamment celles du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, et de proposer des mesures concrètes pour renforcer cette coopération et la rendre plus efficace.
5. A sa session de 1988, le Comité a approuvé les recommandations que le Groupe de travail avait formulées dans son rapport (A/AC.105/409 et Corr.1, annexe II) et a recommandé que cet organe soit reconstitué en 1988 afin qu'il puisse poursuivre ses travaux.

## III. COOPERATION INTERINSTITUTIONS

6. Au paragraphe 22 de sa résolution 42/68, l'Assemblée générale a prié tous les organes, organisations et organismes des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales qui s'occupent de l'espace ou de questions spatiales de collaborer à l'application des recommandations de la Conférence. Le Comité a ainsi pu constater avec satisfaction que divers organismes de l'ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales avaient participé à tous les stades de ses travaux et de ceux de son Sous-Comité scientifique et technique.
7. Les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) possèdent de nombreux

/...

programmes liés à l'espace qui contribuent à l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. On peut trouver des détails concernant ces programmes dans les rapports annuels du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace. Le rapport le plus récent (A/AC.105/389) contient un aperçu des programmes de travail de ces organismes pour 1988 et 1989.

8. La Réunion interinstitutions sur les activités spatiales tiendra sa dixième session en octobre 1988, au siège de l'Organisation maritime internationale, et examinera, entre autres questions, l'application des recommandations de la Conférence et le rapport du Groupe spécial ad hoc qui a entrepris, en tant que première étape, une étude approfondie des applications de la télédétection au sein du système des Nations Unies.

9. A sa session de 1988, le Comité a fait sienne l'opinion du Sous-Comité scientifique et technique, selon laquelle l'ONU devrait continuer de chercher à s'assurer l'appui du PNUD et d'autres organismes internationaux de financement et le Secrétariat devrait prendre note des procédures de financement du PNUD et en tenir dûment compte.

#### IV. ETUDES

10. A sa session de 1988, le Comité a approuvé les recommandations que le Groupe de travail plénier avait formulées à sa deuxième session, tenue en 1988, et a noté que ces recommandations prévoyaient la réalisation de certaines études et rapports, conformément aux recommandations de la Conférence. Le Comité a également noté que le rapport final du Comité de la recherche spatiale (COSPAR), relatif aux débris spatiaux, dont l'établissement avait été demandé par le Groupe de travail plénier à sa première session, tenue en 1987 [voir A/AC.105/383 et Corr.1, annexe II, par. 13 d)], serait présenté au Sous-Comité scientifique et technique, lors de sa vingt-sixième session, qui se tiendrait en 1989.

#### V. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES APPLICATIONS DES TECHNIQUES SPATIALES

11. Au paragraphe 7 de sa résolution 37/90 du 10 décembre 1982, l'Assemblée générale avait décidé que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait être axé, comme l'avait recommandé la Conférence, sur sept objectifs précis. Les plans d'action pour l'exécution des activités ainsi définies ont été exposés dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales intitulé "Mise en oeuvre, sous forme de programmes opérationnels, des recommandations sur les applications des techniques spatiales de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" (A/AC.105/313).

12. En 1988, les activités du Programme qui ont été réalisées ou qu'il est prévu de réaliser, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, comportent deux stages de formation de courte durée sur les applications de la télédétection. Le premier, qui était centré sur les applications de la télédétection et des données agrométéorologiques à l'atténuation de la sécheresse et au contrôle de la végétation, a été organisé par l'Organisation des Nations Unies, la FAO, l'OMM et

/...

l'Agence spatiale européenne (ASE), en coopération avec le Gouvernement français et le Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection de Nairobi; quant au second, qui sera axé sur les applications de la télédétection à la gestion des ressources en eau, l'Organisation des Nations Unies, la FAO et l'Unesco sont en train de l'organiser, en coopération avec le Gouvernement italien. Deux ateliers sont également en cours de préparation : le premier, qui sera axé sur les techniques de télédétection en hyperfréquence, sera organisé par l'ONU et l'ASE, en coopération avec le Gouvernement thaïlandais; le second, qui sera centré sur les systèmes régionaux d'information spatiale, se tiendra sous les auspices de l'ONU, en coopération avec le Gouvernement péruvien. Enfin, un séminaire international sur l'évolution et les applications des systèmes de communications sera organisé en coopération avec le Gouvernement chinois.

13. Afin de développer les compétences autochtones, 38 bourses de longue durée permettant une formation approfondie ont été octroyées dans le cadre du Programme (2 par l'Autriche, 10 par le Brésil, 3 par la République démocratique allemande, 20 (1986 et 1987) par l'URSS et 3 par l'ASE) à des participants de pays en développement désireux de se spécialiser dans le domaine des techniques de la télédétection en hyperfréquence, du génie des communications par satellite, de la météorologie par satellite, des sciences spatiales fondamentales, de la géodésie par satellite, de la cartographie, de la photographie aérienne et de la télédétection. Toutes ces bourses ont été renouvelées pour la période 1988/89 dans les mêmes disciplines qu'en 1987. Les bourses octroyées par la République démocratique allemande et l'URSS ont été prolongées jusqu'en 1989/90. En outre, le nombre des bourses offertes chaque année par l'URSS a été porté à 15.

14. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a publié un manuel intitulé Fellowship and Training Opportunities Offered Within the Framework of the United Nations Space Applications Programme (SAP/88/001), accompagné de deux brochures connexes d'instructions et d'applications (SAP/88/002 et SAP/88/003) à l'intention des candidats éventuels au programme de bourses d'études de longue durée et aux stages de courte durée, respectivement.

15. On prévoit en 1989 la réalisation de trois stages de formation de courte durée :

a) Un stage international de formation ONU/FAO axé sur l'analyse des images de télédétection et les systèmes d'information géographique, qui sera réalisé en coopération avec le Gouvernement italien;

b) Un stage international de formation des Nations Unies sur les applications de la télédétection à la sylviculture et aux systèmes d'information géographique, réalisé en coopération avec le Gouvernement de l'URSS;

c) Un stage de formation ONU/FAO/OMM/ASE sur l'utilisation des systèmes de capteurs à l'infrarouge et au radar dans le cadre des applications hydrologiques et agrométéorologiques, organisé en coopération avec le Gouvernement australien;

d) Un stage de formation des Nations Unies sur les applications de la télédétection à la géologie, organisé en coopération avec le Gouvernement de la République démocratique allemande.

/...

Trois ateliers sont également prévus en 1989 :

a) Un atelier des Nations Unies sur les communications spatiales au service du développement qui mettra tout spécialement l'accent sur l'évolution actuelle et future, les communications rurales, les missions de recherche et de sauvetage, et les secours en cas de catastrophe. Cet atelier sera organisé à l'intention des Etats membres de la région de la CEPALC;

b) Un atelier des Nations Unies sur les systèmes d'information spatiaux océanographiques/marins pour la région de l'océan Indien, organisé à l'intention des Etats de la région de l'océan Indien;

c) Un atelier ONU/ASE sur les techniques de télédétection et les applications météorologiques à la gestion des ressources marines et des côtes, qui aura lieu à Maspalomas, en Espagne;

d) Un atelier des Nations Unies sur l'évolution à long terme des compétences et des connaissances en matière de télédétection qui sera accueilli par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et se tiendra à l'Université de Dundee, à Dundee (Royaume-Uni).

16. Dans le cadre du mandat relatif aux services techniques consultatifs, l'Assemblée générale avait prié les Etats Membres de faire connaître leurs besoins et leurs vœux dans des domaines précis des applications spatiales. A cet égard, le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a engagé des consultations avec le PNUD dans le but d'aider la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à mettre en place un programme d'information sur la télédétection [voir A/AC.105/396 et Corr.1, par. 4 a)]. En outre, le Programme continuera de collaborer avec le Gouvernement chinois en vue de l'élaboration d'un programme de communications par satellite et de téléenseignement pour la Chine [*Ibid.*, par. 4 c)]. Enfin, un certain nombre d'activités ont été proposées dans le cadre du Programme pour contribuer aux activités d'application des techniques spatiales dans la région de l'océan Indien [*Ibid.*, par. 4 d)].

#### VI. SERVICES TECHNIQUES CONSULTATIFS

17. Au paragraphe 7 de sa résolution 37/90, l'Assemblée générale a décidé que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait s'employer notamment à fournir ou faire fournir des services techniques consultatifs sur les projets d'application des techniques spatiales, à la demande des Etats membres ou des institutions spécialisées. Dans le cadre de ce mandat, le programme a offert une aide à quatre régions ou pays :

a) A l'Afrique, par l'intermédiaire de la CEA, pour l'élaboration d'un descriptif de projet relatif à un programme d'information sur la télédétection destiné à l'Afrique. Cette activité a été financée par le PNUD;

b) Au Proche-Orient, par le truchement de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), pour l'élaboration d'un avant-projet concernant la formation des enseignants qui mettra l'accent sur le développement d'une capacité autonome en matière de technique de télédétection. Depuis, la CESAO a développé cette proposition et en a fait un descriptif de projet pour lequel elle s'efforce principalement d'obtenir un financement;

/...

c) A la Chine, en élaborant une proposition de projet concernant la création d'un centre national de développement des télécommunications. La Chine a ultérieurement développé cette proposition dont elle a fait un descriptif de projet;

d) A la région de l'océan Indien, par l'intermédiaire du Comité interministériel de la Conférence de l'océan Indien sur la coopération en matière maritime, en proposant trois projets pilotes sur l'utilisation des techniques de télédétection en vue d'accroître l'efficacité de la pêche, d'améliorer la gestion de l'environnement côtier et de renforcer la surveillance de la pollution.

On trouvera des détails sur ces activités dans le document publié sous la cote A/AC.105/396, par. 4 a) à d).

#### VII. SERVICE INTERNATIONAL D'INFORMATION SPATIALE

18. Au paragraphe 8 de sa résolution 37/90, l'Assemblée générale a décidé de créer un Service international d'information spatiale qui se composerait initialement d'un annuaire des sources d'information et des services de données et aurait pour fonction d'indiquer, sur demande, les banques de données et les sources d'informations accessibles. Les activités prévues dans le cadre du Service sont décrites aux paragraphes 17 et 18 du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/313). Eu égard à ce mandat, il convient de mentionner la publication d'un deuxième additif au Répertoire sur l'éducation, la formation, la recherche et les bourses offertes dans le domaine des sciences et techniques spatiales et leurs applications (A/AC.105/366 et Add.1 et 2) et du Répertoire sur les systèmes d'information dans le domaine des sciences et techniques spatiales (A/AC.105/397/Rev.1). Le Comité a noté que ces deux répertoires seraient mis à jour selon les besoins et les ressources existantes.

#### VIII. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

19. Au paragraphe 10 de sa résolution 37/90, l'Assemblée générale a lancé un appel à tous les gouvernements pour qu'ils versent des contributions volontaires, en espèces ou en nature, destinées à permettre l'application des recommandations de la Conférence. Dans sa note verbale datée du 11 mars 1983, le Secrétaire général a porté ce paragraphe à l'attention des Etats membres, eu égard en particulier aux activités élargies qui ont été confiées au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales dans le cadre de son nouveau mandat. Les Etats membres et les organisations internationales qui ont répondu à cet appel depuis la quarante-deuxième session de l'Assemblée ont été mentionnés dans les rubriques appropriées du rapport du Comité. Le Comité a pris note de la déception exprimée par les pays en développement devant l'insuffisance des ressources financières nécessaires pour appliquer les recommandations de la Conférence.

#### IX. MECANISMES REGIONAUX DE COOPERATION

20. Conformément à la résolution 42/68 de l'Assemblée générale, le Secrétariat a poursuivi ses efforts en vue de renforcer les mécanismes régionaux de coopération en menant diverses activités pour appliquer les recommandations de la Conférence, notamment celles qui ont trait au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

/...

Notes

1/ Voir Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 9-21 août 1982 (A/CONF.101/10 et Corr.1 et 2).

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 20 (A/43/20).

-----